

Bulletin de commande

___ Ex. **COPMA (Ed.)**
Droit de la protection de l'adulte. Guide pratique
CHF 98.- (+frais d'expédition) ISBN 978-3-03751-452-8
(Parution: Août 2012)

___ Ex. **KOKES (Hrsg.)**
Praxisanleitung Erwachsenenschutzrecht
CHF 98.- (+Versandkosten) ISBN 978-3-03751-430-6
(Erscheinen: Ende Juli 2012)

Nom _____

Entreprise _____

Rue _____

NPA/Localité _____

Date/Signature _____

Email _____

Commande à:

Dike Verlag
Weinbergstrasse 41
8006 Zürich
Tel. 044 251 58 30
Fax 044 251 58 29
auslieferung@dike.ch

Droit de la protection de l'adulte Guide pratique (avec des modèles)

Publié par la COPMA

KOKES
COPMA
COPMA

KONFERENZ DER KANTONE FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE DES CANTONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA DEI CANTONI PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Droit de la protection de l'adulte

Guide pratique

(avec des modèles)

2012. Env. 420 pages, broché, CHF 98.-, ISBN 978-3-03751-452-8

Le nouveau droit de la protection de l'adulte entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Il apporte de nombreuses nouveautés. Cette publication, qui paraît en allemand et en français, est conçue comme un ouvrage de consultation et un manuel de travail axé sur la pratique.

En 14 chapitres et quelque 400 pages, les bases légales sont présentées et expliquées. L'attention porte en premier lieu sur les tâches de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et, en deuxième lieu et par voie de déduction, sur les tâches des mandataires.

Outre les textes de base, l'ouvrage comprend environ 70 modèles de dispositions ou de listes de contrôle contenant des indications d'ordre formel et matériel visant la mise en œuvre adéquate des nouvelles bases juridiques. Les modèles, également mis à disposition sur CD-ROM, peuvent être directement utilisés dans la pratique courante en étant adaptés aux cas concrets et renseignés par la mention des éléments nécessaires. Le texte légal et un tableau de concordance se trouvent en annexe pour permettre la comparaison des articles de loi de l'ancien et du nouveau droit.

L'ouvrage s'adresse aux membres de l'APEA, respectivement à ses services d'appui (service d'enquêtes sociales, service juridique, révision), au personnel des autorités de surveillance et des instances de recours, aux curateurs professionnels et aux autres professionnels intéressés tels que les collaborateurs des services sociaux, des service d'enquêtes sociales, spécialisés et des cliniques psychiatriques, les médecins, les directeurs de homes, etc.

Editeur/auteurs:

L'ouvrage est édité par la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). Le collectif d'auteurs se compose d'experts rompus à la pratique: Philippe Meier, Kurt Affolter, Yvo Biderbost, Christoph Häfeli, Ernst Langenegger, Daniel Rosch, Urs Vogel, Diana Wider et Marco Zingaro.

Table des matières

1. Dispositions générales

- 1.1. Principes généraux
- 1.2. Capacité civile
- 1.3. Autorité de protection
- 1.4. Autorité de surveillance
- 1.5. Compétence locale
- 1.6. Enquête
- 1.7. Décisions
- 1.8. Procédure
- 1.9. Obligation de secret et droit / devoir de signalement
- 1.10. Responsabilité

2. Mesures personnelles anticipées

- 2.1. Mandat pour cause d'incapacité
- 2.2. Directives anticipées

3. Pouvoirs de représentation découlant de la loi

- 3.1. Pouvoir de représentation du conjoint ou de partenaire enregistré
- 3.2. Pouvoir de représentation dans le domaine médical

4. Alternatives à la curatelle

- 4.1. Généralités
- 4.2. Intervention propre de l'autorité de protection
- 4.3. Mandat donné par l'autorité de protection à un tiers
- 4.4. Désignation d'une personne ou d'un office avec droit de regard et d'information

5. Curatelles

- 5.1. Remarques préliminaires
- 5.2. Conditions
- 5.3. Types de curatelles
- 5.4. Curateur de substitution
- 5.5. «Mesures sur mesure» (ciblage ou calibrage de la mesure)
- 5.6. Effets à l'égard des tiers

6. Curateur

- 6.1. Conditions de nomination et exigences
- 6.2. Choix de la personne appropriée
- 6.3. Formation, conseils et soutien des mandataires
- 6.4. Rémunération et frais

7. Concours de l'autorité de protection

- 7.1. «Pilote» général du mandat
- 7.2. Inventaire
- 7.3. Examen des rapports et des comptes
- 7.4. Gestion du patrimoine

- 7.5. Consentement de l'autorité de protection aux actes du curateur

8. Fin des fonctions du curateur

- 8.1. Fin des fonctions de plein droit
- 8.2. Libération
- 8.3. Devoir de gestion transitoire
- 8.4. Rapport et comptes finaux

9. Fin de la curatelle

- 9.1. Fin de la curatelle de plein droit (décès de la personne concernée)
- 9.2. Levée par l'autorité de protection

10. Placement à des fins d'assistance

- 10.1. Placement et maintien
- 10.2. Examen périodique
- 10.3. Mesures médicales en cas de troubles psychiques

11. Personnes incapables de discernement résidant dans un établissement médico-social

- 11.1. Généralités
- 11.2. Contrat d'assistance
- 11.3. Mesures limitant la liberté de mouvement
- 11.4. Relations avec l'extérieur
- 11.5. Libre choix du médecin
- 11.6. Surveillance des institutions

12. Recours

- 12.1. Recours contre les actes du curateur et du tiers mandaté par l'autorité
- 12.2. Recours en matière de placement à des fins d'assistance
- 12.3. Recours contre les décisions de l'autorité de protection
- 12.4. Recours contre les mesures limitant la liberté de mouvement

13. Transformation des mesures de l'ancien droit

- 13.1. Droit transitoire
- 13.2. Transformation des mesures (passage à une mesure du nouveau droit)

14. Statistiques

- 14.1. Remarques préliminaires
- 14.2. Caractéristiques de la nouvelle statistique
- 14.3. Protection des adultes: données à saisir
- 14.4. Protection des mineurs: données à saisir